

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
28 mai 2026
n° 20 / 8129^e
pages 897 à 944



CHRONIQUE / Indivision

Loi n° 2026-248 du 7 avril 2026 :
la personnification de l'indivision se poursuit
> Julien Laurent

908

ÉDITORIAL

897 L'indivision, encore..., *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 900 Dépôt (valeurs mobilières) : prescription de l'action en restitution
- 901 Entente (verticale) : notion de « restriction de concurrence par objet »
- 902 Droit d'auteur (marché numérique) : rémunération équitable des éditeurs
- 902 Société civile (gérant) : révocation judiciaire pour cause légitime
- 902 Contrat d'adhésion (déséquilibre significatif) : exclusion des services de transport

HOMMAGE

905 Jean-Bernard Blaise (1933-2026), *Anne-Sophie Choné, Pierre-Yves Gautier et Louis Vogel*

POINT DE VUE

906 Intelligence artificielle et justice pénale : vers un modèle accusatoire ?, *Jean-Baptiste Perrier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 911 **Chronique** : Écoblanchiment et droit de la concurrence, *Cheik Galokho*
- 917 **Nouvelle Bibliothèque de Thèses** : Le contentieux administratif de la répression, *Louise Guinard*
- 920 L'obligation comportementale des juges constitutionnels, *Antoine Pouzet*
- 923 **Panorama** : Bail d'habitation, *Nicolas Damas*
- 935 **Notes** : Du doute probatoire au mensonge : la persistance d'une présomption implicite de dénonciation calomnieuse, *note sous CEDH 19 mars 2026, Anne-Blandine Caire*
- 939 Le régime procédural du droit de rétention précisé, mais le sort du nantissement de compte toujours en suspens..., *note sous Com. 4 mars 2026, Noëla Picari*

ENTRETIEN

944 Maïté Saulier – La disparition du devoir conjugal : l'indispensable réforme



Lefebvre Dalloz



Recueil Dalloz

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 234,20 € TTC

Étranger : 1 304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Didier Guével

L'indivision, encore...

897



ACTUALITÉS

900

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Hypothèque (inscription) : demande de renouvellement
par voie postale, Civ. 3^e, 7 mai 2026

Dépôt (valeurs mobilières) : prescription de l'action
en restitution, Com. 20 mai 2026

Concurrence-Distribution

Entente (verticale) : notion de « restriction
de concurrence par objet », Com. 13 mai 2026

Consommation

Obligation d'information (transport international) :
soumission aux droits de douane, CJUE 13 mai 2026

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (marché numérique) : rémunération
équitable des éditeurs, CJUE 12 mai 2026

Société et marché financier

Société civile (gérant) : révocation judiciaire
pour cause légitime, Civ. 3^e, 7 mai 2026

902

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'adhésion (déséquilibre significatif) :
exclusion des services de transport, Com. 13 mai 2026

Responsabilité civile (animal) : garde d'une jument
de concours, Civ. 2^e, 7 mai 2026

Réparation du préjudice (corporel) : atteinte
à l'intégrité psychique, Civ. 2^e, 7 mai 2026

903

DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Commission (perte) : responsabilité délictuelle
du tiers acquéreur, Civ. 3^e, 7 mai 2026

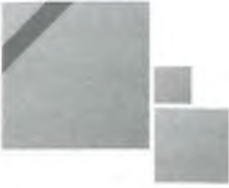
904

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat de travail (requalification) :
portée de l'effet rétroactif, Soc. 6 mai 2026

Accord collectif (entrée en vigueur) : annulation
de l'arrêté d'extension, Soc. 6 mai 2026



905 Jean-Bernard Blaise (1933-2026)
Un modèle d'humilité savante pour l'Union européenne
par Anne-Sophie Choné, Pierre-Yves Gautier
et Louis Vogel



906 Intelligence artificielle et justice pénale :
vers un modèle accusatoire ?
par Jean-Baptiste Perrier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

908 Loi n° 2026-248 du 7 avril 2026 :
la personnification de l'indivision se poursuit
par Julien Laurent

911 Écoblanchiment et droit de la concurrence
par Cheik Galokho

THÈSES

917 Le contentieux administratif de la répression
par Louise Guinard

920 L'obligation comportementale
des juges constitutionnels
par Antoine Pouzet

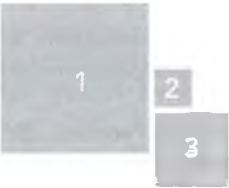
PANORAMA

923 Bail d'habitation
avril 2025 – février 2026
par Nicolas Damas

NOTES

935 Du doute probatoire au mensonge : la persistance
d'une présomption implicite de dénonciation calomnieuse,
note sous CEDH 19 mars 2026
par Anne-Blandine Caire

939 Le régime procédural du droit de rétention précisé,
mais le sort du nantissement de compte toujours
en suspens..., *note sous Corn. 4 mars 2026*
par Noëla Picari



ENTRETIEN

944 Maïté Saulier – La disparition du devoir conjugal : l'indispensable réforme

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).